

Premier Programme d'Investissements d'Avenir

Projets IDEX

Fin de période probatoire étendue

Nouvelles candidatures

Compte-rendu des travaux du jury 12/03/2018 – 16/03/2018

1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en annexe 2.

Suzanne Fortier a principalement participé à l'évaluation des trois IDEX en fin de période probatoire prolongée. Sir Malcom Grant n'a pu que partiellement participer à l'évaluation sur dossiers. Frédéric Farina n'a pas pu participer aux évaluations, auditions et délibérations du jury.

Étaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance au jury : Philippe Cornu, Jérôme Ferrand-Ammar et Farid Ouabdesselam.

Le SGPI était représenté par Amaury Fléges (non membre du jury).

2. Documents fournis aux membres du jury

Cinq dossiers ont été examinés par le Jury :

- IPS, PSL et SUPER, en fin de période probatoire prolongée,
- UNITI et USPC, nouvelles candidatures IDEX.

Le jury a disposé des documents suivants :

- les dossiers des 5 projets, avec leurs annexes (dont les avant-projets de statuts le cas échéant), déposés en vue de cette évaluation ;
- les versions 2016 de ces dossiers ;
- les rapports synthétiques (également nommés « fiches d'évaluation » dans ce compte rendu) de ces projets établis par le jury en fin de période probatoire (2016) ;
- une note rédigée par le MESRI et le SGPI sur l'évaluation des Initiatives d'Excellence lors de la session de mars 2018 ;
- des analyses bibliométriques réalisées par l'OST ;
- l'étude menée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les lignes de force des ensembles territoriaux incluant les IDEX ;
- cinq rapports correspondant aux appréciations du comité de visite.

Dans le cas de UNITI et USPC, des lettres d'engagement des partenaires du projet et une annexe financière étaient requises et ont été fournies.

Les curricula vitae des personnes constituant chaque délégation devant être auditionnée, tels que transmis par le porteur du projet, ont été fournis aux membres du jury préalablement.

Au début de chaque audition, des copies – fournies par le porteur du projet – des diapositives de la présentation ont été distribuées aux membres du jury.

3. Processus d'évaluation et son déroulement

a. En préalable à la réunion du jury

La première étape du processus d'évaluation a consisté en une visite de chacun des cinq sites par un sous-ensemble constitué d'au plus 8 membres francophones du jury (afin que les entretiens puissent se dérouler en français) représentatifs de la diversité de ce dernier.

Le noyau de ce comité était constitué de Pierre de Maret (PdM), Philippe Le Prestre (PhLP), Jean-Claude Lehmann (JCL), , Grace Neville (GN) et Jean-Marc Rapp (JMR), auxquels étaient adjoints Richard Frackowiak (RF), John Ludden (JL), Jamil Salmi (JS) et Andrée Sursock (AS).

Pour chacune des visites, la composition du comité tenait compte des conflits d'intérêts déclarés : Jean-Claude Lehmann pour PSL, John Ludden pour USPC et Grace Neville pour SUPER.

L'organisation des visites fut la suivante :

- PSL le 12 février 2018 (le noyau, JL, AS) ;
- IPS le 13 février 2018 (le noyau, JL, AS) ;
- SUPER les 14 après-midi et 15 matin (le noyau, JL, AS) ;
- USPC le 16 février 2018 (le noyau, RF, JS, AS) ;
- UNITI le 19 février 2018 (le noyau, RF, JS).

Les 14 matin, 15 après-midi et 20 matin ont été consacrés à des réunions de bilan des visites faites.

Chaque membre du jury a étudié les 5 dossiers et en a fait une première évaluation déposée sur le site informatique mis en place par l'ANR. Cette première évaluation a été réalisée « en aveugle », c'est-à-dire sans possibilité de consulter les évaluations effectuées par les autres membres jusqu'à la remise complète de ses propres évaluations, et sans disposer alors des appréciations du comité de visite, qui a travaillé en parallèle. Afin de rendre plus lisibles les progrès réalisés et ceux restant à faire, la fiche d'évaluation utilisée avait la même structure que celles portant les appréciations du jury à la fin de la période probatoire, en 2016.

La deuxième étape a consisté en trois conférences téléphoniques, pilotées chacune par le président ou un des deux vice-présidents, et réunissant un sous-ensemble du jury pour une première analyse des évaluations. Les trois réunions se sont tenues début mars, sans interaction entre leurs ensembles de membres respectifs. A ces dates, toutes les évaluations individuelles ayant été enregistrées, le jury dans sa totalité avait pu prendre connaissance des divers éléments relevés lors des visites sur les sites.

b. Déroulement de la session plénière

Le jury s'est réuni en session plénière pour procéder à l'évaluation de la fin de la période probatoire étendue de trois projets, et l'évaluation des deux candidatures, sur la base du travail préalable et des auditions.

Cette session a été organisée en trois grandes étapes.

Etape 1 : Organisation générale du travail (12 mars)

Accueil par le PDG de l'ANR et ouverture des travaux du jury par le Directeur du cabinet de la ministre, projection d'une vidéo de la ministre empêchée, intervention du SGPI, séquence de questions/réponses.

Point sur les conflits d'intérêts

Aucun conflit autre que ceux identifiés plus haut n'est à signaler.

Signature de l'engagement de confidentialité par tous les participants

Rappel des décisions que peut prendre le jury, avec référence à la note de l'État (MESRI-SGPI) mise à la disposition du jury (« Note au jury international sur l'évaluation des Initiatives d'Excellence en mars 2018 »):

- pour les IDEX en fin de période probatoire étendue :
 - trois options : Confirmation, Extension de la période probatoire, Arrêt, selon que les efforts déployés depuis le printemps 2016 peuvent, aux yeux du jury, aboutir ou non à la construction d'une université de recherche de rang mondial ;
 - le choix d'une option peut être accompagné d'avis, d'observations et de recommandations ;
 - le choix « Arrêt » correspond au cas où l'objectif précité est jugé hors de portée ;
 - le choix « Extension de la période probatoire » est associé au cas où l'objectif précité est considéré comme accessible mais non encore atteint ; il se traduit par un maintien du label « IDEX » pendant la nouvelle période d'extension de la période probatoire, à l'issue de laquelle l'état d'avancement du projet est à nouveau évalué par le jury ;
 - le choix « Confirmation » est opéré si toutes les conditions sont réunies pour une labellisation définitive. La « Confirmation » peut être « conditionnelle » si le jury pose que certaines conditions devront être remplies et vérifiées au terme d'une période de transition.

- pour les deux nouvelles candidatures, deux options : sélection, non sélection :
 - le choix sélection correspond à l'attribution du label IDEX et peut être accompagné d'avis, d'observations et de recommandations ;
 - la durée de la période probatoire est de 4 ans.

Pour mémoire, il était rappelé dans cette note : « *Les objectifs et les critères d'évaluation mentionnés dans l'appel à projets initial n'ont pas varié. Ils portent, au-delà du potentiel scientifique du site et de la qualité du projet de recherche et de formation, sur la construction effective – quelles qu'en soient les modalités – d'une université intensive en recherche suffisamment intégrée pour être reconnue comme telle à l'international.* ».

Echanges sur les analyses issues des téléconférences des trois sous-jurys

Les points de divergence et de convergence des évaluations ont été recensés.

Organisation générale du travail de rédaction

À partir des 9 critères qui ont constitué la base de l'évaluation individuelle et préalable à la session plénière (voir l'annexe 3), le président a appelé l'attention du jury sur la nécessité :

- de transmettre aux candidats des informations suffisamment précises pour comprendre la décision, l'appréciation globale, les recommandations et les propositions du jury, sans toutefois entrer dans la micro-gestion des projets ;
- d'assurer la cohérence intra et inter rapports.

Le jury s'est donc organisé de telle manière que, tout en tenant compte des conflits d'intérêts,

- la rédaction de chaque projet de rapport repose sur un sous-ensemble du jury ;
- la cohérence inter rapport soit assurée, critère par critère ainsi que pour l'appréciation globale, par d'autres sous-ensembles du jury.

Etape 2 : Auditions, délibérations et votes

Auditions et premiers échanges au sein du jury

Chaque porteur de projet a été informé des conditions matérielles des auditions. Pour chaque projet, l'audition et les premiers échanges se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- le cas échéant, la personne en conflit d'intérêt quitte la salle ;
- présentation du projet par la délégation (30mn) ;
- séances des questions-réponses (1h30mn) : questions générales et spécifiques d'abord par les membres désignés comme rapporteur (une répartition des membres du jury est établie), puis par tout le jury ;
- une fois sortie la délégation, tour de table pour recueillir l'appréciation globale de chaque membre du jury (30mn) ;
- retour de la personne en conflit d'intérêt.

Délibérations

Les délibérations, pour chaque projet, se sont déroulées sur plusieurs jours.

Le jury a suivi la procédure suivante :

- pour l'examen collectif de chaque projet, les étapes ont été (la personne en conflit quittant systématiquement la salle) :
 - tour de table, chaque membre du jury présentant les forces et faiblesses qu'il a retenues et donnant son appréciation sur la décision à prendre ; puis vote informel sur la décision principale selon les options présentées ci-dessus ;

- première rédaction du rapport synthétique par le sous-groupe désigné ;
 - par critère, présentation de la rédaction et proposition argumentée d'une note par les personnes en charge, tour de table – éventuellement proposition(s) alternative(s), vote formel ;
 - vote formel sur la décision principale par projet : majorité requise des 2/3 des membres du jury hors conflit ;
 - si la décision principale est « Extension », tour de table pour en définir les modalités, synthèse puis adoption par vote formel ;
 - amendement du rapport synthétique par la personne en charge ; relecture et améliorations collectives de ce rapport par tout le jury ; finalisation du rapport ;
 - validation par vote formel ;
- à l'issue de l'examen des 5 projets, vote sur l'ensemble des décisions, pris à l'unanimité.

Le jury a estimé souhaitable que des projets tendant vers leur but mais ne l'ayant pas atteint puissent entrer dans une procédure d'évaluation simplifiée (dossier et processus). Dans ce cadre, à plusieurs reprises, il a débattu des possibilités qui lui étaient offertes d'étendre la période probatoire ou de décider d'une confirmation conditionnelle. Il a considéré que des conditions portant sur un approfondissement de l'intégration pour parvenir à des universités qui répondent aux meilleurs standards internationaux relevaient d'une extension de la période probatoire. Il a fixé une borne à la durée de cette période de façon à ce que des progrès rapides puissent être enregistrés mais il a laissé à l'État et aux porteurs des projets le soin de déterminer conjointement le moment où les dossiers seront examinés pour tenir compte des dynamiques à l'œuvre et de l'application des ordonnances en cours de préparation.

4. Conclusions

4.1 Résultats

Projet proposé pour être confirmé par le Comité de pilotage :

SUPER (Sorbonne Université)

Projets pour lesquels le jury recommande une prolongation de la période probatoire (ordre alphabétique) :

IPS (IDEX Paris-Saclay)

PSL (Paris Sciences et Lettres)

Projet dont le jury recommande la sélection :

Université de Paris (USPC)

Projet dont le jury recommande la non-sélection :

UNITI (Toulouse)

4.2 Commentaires généraux sur les projets

De nombreux membres du jury ont exprimé leur satisfaction de voir enfin respectées – car ils l’ont demandé à plusieurs reprises – les contraintes de forme (nombre de pages et police de caractères) des dossiers. Ils ont relevé que la présentation plus concise des dossiers n’a pas nui à la qualité de ces derniers.

Le jury a tenu à souligner les progrès réalisés pour la construction d’universités de rang mondial, même si l’intégration nécessaire, qui passe par une diminution de la complexité des structurations proposées et des organes de débats/décisions, n’est pas encore aboutie.

Il a relevé le fait que plusieurs des dossiers contenaient des propositions qui étaient très semblables en matière de structuration de l’université cible et de modalités internes d’exercice du pouvoir, et qui résultaient en des constructions relativement complexes. La justification première de ces choix était toujours le maintien de la personnalité morale et juridique (PMJ) de certains établissements devenant partie prenante de l’université cible.

Or, la très grande majorité des meilleures universités du monde se caractérise par une simplicité des modes de décision qui leur donne une grande efficacité de fonctionnement.

C’est en prenant exemple sur ces établissements qu’il a paru indispensable au jury que les attributions essentielles du président de l’université cible par rapport à ses composantes ou membres (audit et modification du budget prévisionnel, recrutement du personnel académique, signature des diplômes) soit strictement garanties à travers les procédures choisies et que, sur ces trois points, le président ait le pouvoir de décision.

Pour le jury, la cohérence globale des programmes IDEX et IDEX/ISITE (l’appel à projets IDEX/ISITE rappelant les « caractéristiques inchangées » des Initiatives) impose que cette condition s’applique à toute Initiative qui réunit des entités conservant leur PMJ, et qui a l’ambition de former une université cible reconnue sur le plan international.

Le resserrement des périmètres en termes d’établissements réunis pour constituer l’université cible, hormis dans un cas, a été bénéfique aux projets car, avec peu d’impact sur le périmètre d’excellence scientifique, il a permis de mieux mobiliser les volontés de construction et réduire la complexité des établissements cibles visés.

Annexe 1

Horaires des auditions

Lundi 12/03/2018

14h30 – 16h30 SUPER

Mardi 13/03/2018

08h00 – 10h00 PSL

10h30 – 12h30 IPS

Mercredi 14/03/2018

08h00 – 10h00 USPC

10h30 – 12h30 UNITI

Annexe 2

JURY IDEX – Session de mars 2018

Président

Pr Jean-Marc RAPP

Président du Conseil suisse d'accréditation

Président honoraire, Association Européenne de l'Université

Recteur honoraire de l'Université de Lausanne, Suisse

Vice-présidents

Pr Frieder MEYER-KRAHMER

Ancien secrétaire d'État d'Allemagne à la recherche et à l'éducation

Pr Grace NEVILLE

Vice-présidente honoraire, University College of Cork, Irlande

Présidente des jurys IDEFI et IDEFI-N

Membres

Pr Yves BAMBERGER

Membre de l'Académie des technologies
Ancien directeur d'EDF recherche et développement

Pr Beatriz BARBUY

Professeur, Université de São Paulo, Brésil

Dr Martha CRAWFORD

Faculty, Harvard Business School, Etats Unis d'Amérique
Ancienne directrice de la recherche, Air Liquide et Areva

Pr Pierre de MARET

Pro-Recteur et Recteur honoraire, Université Libre de Bruxelles, Belgique
Vice-président du jury NCU

M. Frédéric FARINA

Directeur innovation et partenariats avec les entreprises, California Institute of Technology,
Etats Unis d'Amérique

Pr Suzanne FORTIER

Principale et vice-chancelière, Université McGill, Canada
Présidente honoraire, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Pr Richard FRACKOWIAK

Professeur honoraire, University College London, Grande Bretagne
Professeur titulaire, École Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse
Ancien président du jury IHU

Pr Sir Malcom GRANT

Président honoraire, University College London, Grande Bretagne
Vice-président honoraire, University of Cambridge, Grande Bretagne
Président du jury EUR

Pr Maria-Theresa LAGO

Professeur honoraire, Université de Porto, Portugal
Membre fondateur du Conseil Européen de la Recherche (ERC)

Pr Philippe LE PRESTRE

Professeur, Université Laval, Canada

Président des jurys Equipex 1 et 2

Pr Jean-Claude LEHMANN

Président honoraire de l'Académie des technologies

Ancien directeur de la recherche de Saint-Gobain

Pr Antonio LOPRIENO

Président du Conseil de la Science d'Autriche

Recteur honoraire, Université de Bâle, Suisse

Président honoraire, Conférence des recteurs suisses

Pr John LUDDEN

Directeur exécutif, British Geological Survey, Grande Bretagne

ex-Directeur scientifique adjoint du Département des Sciences de l'Univers, CNRS

Dr Kerstin NIBLAEUS

Présidente du Conseil de l'Institut de l'Environnement de Stockholm, Suède

Ancienne secrétaire d'État de Suède à la recherche

Prof Gérard ROUCAIROL

Président honoraire, Académie des Technologies

Ancien directeur de la recherche, Groupe Bull

Dr Jamil SALMI

Ancien coordinateur du programme Enseignement Supérieur à la Banque Mondiale

Dr Andrée SURSOCK

Association Européenne de l'Université

Annexe 3
Modèle de fiche pour les rapports synthétiques du jury

< index acronym >

<i>Evaluation summary</i>		<i>Grades</i>
Research, education, and innovation	1. Research excellence	
	2. Teaching excellence	
	3. Innovation	
Institutional transformation	4. Target university	
	5. Campus and student life	
	6. International visibility	
Change management	7. HR policy	
	8. Partnerships (academic, NROs, business)	
	9. Governance and project management	

<i>Proposition of decision for the end of probationary period</i>

<i>Global appreciation of the project and area for improvement</i>

<i>Evaluation summary</i>	
1. Research excellence	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
2. Teaching excellence	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
open in 2020.	
3. Innovation	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
4. Target university	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
5. Campus and student life	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
6. International visibility	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
7. HR policy	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
8. Partnerships (academic, NROs, business)	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment
9. Governance and project management	
Grade justification	Areas of improvement – necessary amendment